

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°4 du 28 janvier 2011**

PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°6

**ARRÊTÉ N° 2357/DEF/DCSCA**

portant dissolution du cercle mixte du régiment d'infanterie de marine du Pacifique à Plum (Nouvelle-Calédonie).

*Du 23 décembre 2010*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation ».

**ARRÊTÉ N° 2357/DEF/DCSCA portant dissolution du cercle mixte du régiment d'infanterie de marine du Pacifique à Plum (Nouvelle-Calédonie).**

*Du 23 décembre 2010*

NOR D E F E 1 0 5 2 9 5 2 A

---

*Références :*

Code de la défense - Partie réglementaire, III.  
Arrêté n° 2353/DEF/DCSCA du 23 décembre 2010 (BOC N° 3 du 21 janvier 2011, texte 4 ;  
BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2).

*Texte abrogé :*

Arrêté n° 66 du 7 octobre 2008 (BOC N° 41 du 31 octobre 2008, texte 14. ; BOEM 707.2).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 135.2

*Référence de publication :* BOC N°4 du 28 janvier 2011, texte 6.

---

Le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6 ;

Vu l'arrêté n° 2353/DEF/DCSCA du 23 décembre 2010 portant changement de dénomination du cercle mixte de la garnison de Nouméa (Nouvelle-Calédonie),

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte du régiment d'infanterie de marine du Pacifique (RIMaP) à Plum est dissous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce cercle sont dévolus au cercle mixte des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.

Art. 3. L'arrêté n° 66 du 7 octobre 2008 portant dissolution du foyer du régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Nouvelle-Calédonie à Plum (Nouvelle-Calédonie) est abrogé.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de division,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Alain FERRAND.